



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

138^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 24 - 28.03.2018

Conseil directeur
Point 7

CL/202/7e)-R.1
8 mars 2018

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

e) Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies

New York, 22-23 février 2018

L'audition parlementaire aux Nations Unies 2018, qui s'est tenue les 22 et 23 février, a réuni plus de 190 parlementaires pour une discussion au sujet du nouveau pacte mondial pour les migrations. La réunion a été ouverte par le Président de l'Assemblée générale, Miroslav Lajčák, et la Présidente de l'UIP, Gabriela Cuevas Barron.

L'audition a apporté des preuves supplémentaires montrant qu'un pacte mondial pour les migrations est nécessaire afin de mettre un terme à un certain nombre d'idées fausses sur les migrations tout en créant un cadre pratique pour gérer les migrations plus efficacement aux niveaux national, régional et mondial. Les migrations sont une réalité dans le monde entier, mais la gouvernance globale des migrations reste faible, reposant largement sur des solutions ponctuelles propres à chaque nation. L'audition s'est appuyée sur des exemples concrets de politiques nationales en matière de migration et des mesures locales prises pour faire face aux migrations. Elle a abordé des questions relatives à la cohésion sociale, aux droits de l'homme, à la régularisation, aux causes profondes, à la participation politique et à la coopération internationale.

Les discussions ont mis en évidence un certain nombre de mesures que les parlementaires peuvent prendre pour aider à rendre les migrations sûres, ordonnées et régulières, conformément aux principaux objectifs du pacte, et qui consistent notamment à :

- veiller à ce que les lois et politiques migratoires respectent les normes internationales, soient centrées sur les migrants, soient sensibles au genre, respectent les droits de l'homme et soient ancrées dans les principes d'inclusion et de coopération ;
- veiller à ce que les politiques migratoires prévoient des protections spéciales contre l'exploitation et les violences en ce qui concerne des groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les personnes handicapées ;
- veiller à ce que le discours public sur les migrations et les migrants soit éclairé et fondé sur des faits et des données ;
- renforcer la cohérence entre les politiques nationales et les mesures locales prises pour faire face aux migrations, notamment en fournissant des ressources suffisantes pour l'intégration communautaire et la création d'emplois ;
- veiller à ce que les services publics soient accessibles à tous les résidents, y compris aux migrants, quel que soit leur statut ;
- réexaminer les politiques nationales en matière de sécurité pour s'assurer qu'elles ne mettent pas les migrants à part de manière injuste et prévoir des solutions alternatives au placement en détention, qui sanctionne la migration irrégulière, en particulier pour les enfants ;

- s'efforcer d'éliminer la traite des êtres humains grâce à une coopération bilatérale et multilatérale renforcée et à l'application plus rigoureuse des lois en vigueur ;
- œuvrer en partenariat avec le secteur privé, les entreprises, les médias et la société civile pour partager des informations sur les migrants et les migrations, et veiller à ce que les migrants soient correctement pris en compte dans les politiques de développement économique et du marché du travail ;
- dénoncer et condamner systématiquement la xénophobie, le racisme et les discours de haine, y compris les discours mettant en avant la sécurité nationale, les préoccupations économiques et les inquiétudes relatives à l'identité nationale.

En définitive, la meilleure solution aux migrations irrégulières, qui constituent une préoccupation majeure dans de nombreux pays, est de créer des canaux de migration plus réguliers, par exemple grâce à l'octroi de visas de travail, à la fourniture de prestations de sécurité sociale transférables et d'autres mesures permettant aux personnes de migrer ou de retourner dans leur pays d'origine selon le besoin.

Les parlements auront un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre du pacte mondial une fois qu'il aura été adopté. Les parlements doivent tenir les gouvernements responsables de leurs engagements. De nombreux parlements auront besoin de capacités institutionnelles renforcées pour garantir des politiques migratoires efficaces et contrôler leur mise en œuvre.

Le rapport final de l'audition sera communiqué à tous les Etats membres de l'ONU avec une lettre d'accompagnement du Président de l'Assemblée générale. Avec le document final de la 138^{ème} Assemblée de l'UIP et d'autres contributions faites au cours de l'année écoulée, il apportera une forte contribution politique aux négociations concernant le pacte mondial qui sont en cours. Le pacte mondial sera officiellement adopté lors d'une conférence des Nations Unies qui se tiendra au Maroc les 10 et 11 décembre 2018.